

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

Absents excusés : Jean-Louis FERRIER – Sana CHENET-CHELDA – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE

Pouvoirs :

Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LEGAL a donné pouvoir à Patricia BLANC

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Christophe SARRE

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Linda LOISEL

Secrétaire de séance : Anne-Sophie FABRE



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4

Ont voté :
Pour
Contre
Abstention

02/23 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes des services municipaux.

Dans ce contexte et malgré l'absence d'obligation légale, il semble souhaitable d'établir et de présenter également ce rapport à Semoy.

Ceci étant exposé,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 février 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2022 au sein des services municipaux**

Fait à Semoy, le 24 janvier 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie FABRE

Conseillère municipale

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20230124-02_23-DE



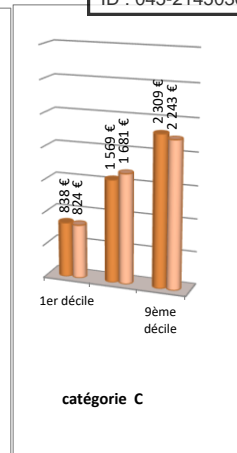
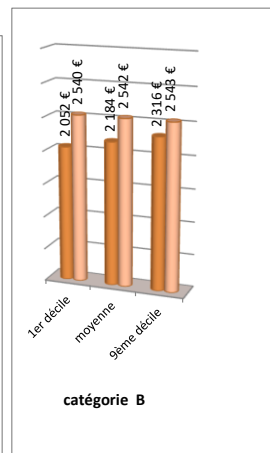
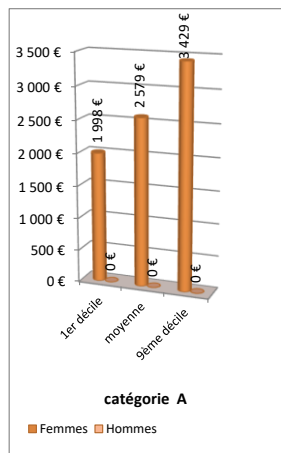
Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP) titulaires au 31/12/22 (temps complets/non complets/partiel)

		Cat A		Cat B		Cat C		ensemble	
		Cat A	Ancienneté collectivité	Cat B	Ancienneté collectivité	Cat C	Ancienneté collectivité	ensemble	Ancienneté collectivité
Femmes	1 ^{er} décile	1 998 €	4	2 052 €	15	838 €	7	1 629 €	9
	moyenne	2 579 €	11,33	2 184 €	22	1 569 €	13	2 111 €	15
	9 ^{ème} décile	3 429 €	6	2 316 €	28	2 309 €	37	2 685 €	24
Hommes	1 ^{er} décile	0 €		2 540 €	21	824 €	11	1 682 €	16
	moyenne	0 €		2 542 €	24	1 681 €	6	2 111 €	15
	9 ^{ème} décile	0 €		2 543 €	27	2 243 €	1	2 393 €	14

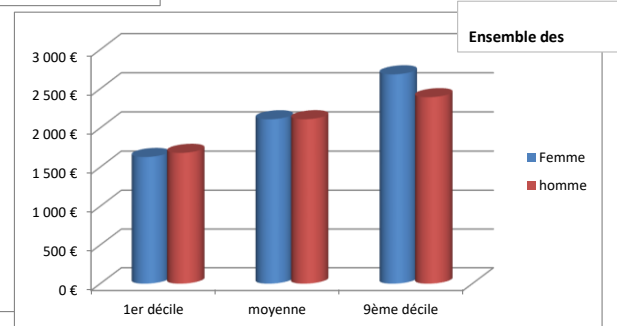


Au niveau national, dans la FPT:

Femmes: 1 734 € / Hommes: 1 944 €
 soit une différence de 210 € (les hommes gagnent 12 % de plus que les femmes)

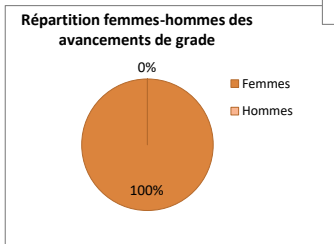
chez les cadres:
 Femmes: 2 949 € / Hommes: 3 499 €
 soit une différence de 550 € (les hommes cadres gagnent 18 % de plus que les femmes cadres)

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Avancements de grade année 2022

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements	%
cat A	3	0	0%	0	0	#DIV/0!
cat B	5	1	20%	7	0	0%
cat C	37	4	11%	20	0	0%
Ensemble	45	5	11%	27	0	0%



Promotions interne année 2022

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion	%
cat A	3	0	0%	0	0	0%
cat B	5	0	0%	7	0	0%
cat C	37	0	0%	20	0	0%
Ensemble	45	0	0%	27	0	0%

